



EXTRAIT DU REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA BARBEN

Séance du 09 septembre 2020

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DELIBERATION N°32 - 2020

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le neuf du mois de septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle Alain RUAULT, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Franck SANTOS.

Etaient présents à cette assemblée : Franck SANTOS, Yves CHALAVAN, Maryvonne GASCON, Philippe CARON, Colette MARTINET, Michel GOURLIA, Jean COYE, Noël THOMAS, Sophie BODIER, Bernard JEAN, Sabine BOUICHET, Carolyn TOCHON, Laurent LAMOTTE, Michel PUECH formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mélanie HENARD à Sophie BODIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel Puech

Objet : Décision modificative budgétaire N° 1

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le présent projet de décision modification du budget principal 2020 de la Commune ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	8 000.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-16451 : Remboursements temporaires sur emprunts en euros	300 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-166 : Refinancement de dette	0.00 €	1 877 811.21 €	0.00 €	0.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	300 000.00 €	0.00 €
R-166 : Refinancement de dette	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 877 811.21 €
TOTAL 16 Emprunts et dettes assimilées	300 000.00 €	1 877 811.21 €	300 000.00 €	1 877 811.21 €
Total INVESTISSEMENT	300 000.00 €	1 877 811.21 €	300 000.00 €	1 877 811.21 €
		1 577 811.21 €		1 577 811.21 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier son article L 1612-11,
Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 2010, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, prévoyant notamment la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget,
Vu la délibération n°27-2020 du 24 juillet 2020, adoptant le budget primitif principal 2020 de la commune,
Considérant que suite à la crise sanitaire de nombreuses réservations des salles ont été annulées.
Considérant qu'il y a lieu de rembourser les acomptes des réservations perçus en 2019.
Considérant qu'il y a lieu d'inscrire en recette d'investissement et en dépense d'investissement le refinancement des différents emprunts

Le Conseil Municipal

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la décision modificative au budget primitif principal de la Commune 2020 telle que présentée ci-dessus

Autorise Monsieur le Maire à représenter la commune lors de la signature de pièces s'y afférent.

Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

LA BARBEN, le 10 septembre 2020

Le Maire

Franck SANTOS

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of La Barben (B.-du-R.) with a red coat of arms in the center. A black ink signature is written over the seal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 10/09/2020
de la publication/notification le 10/09/2020

Fait à La Barben, le 10/09/2020

Le Maire

Franck SANTOS